

NOTE D'INFORMATION

RESTAURATION SCOLAIRE

Objet : Facturation et encaissements 2026/2027

Chers parents,

En septembre 2025, lors de la reprise par la commune de la gestion administrative de la restauration scolaire, les délais incompressibles pour la création de la régie nous ont contraints à facturer les repas à terme échu pour l'année scolaire 2025/2026.

Nous vous informons qu'à compter de septembre 2026, la facturation à terme à échoir sera mise en place, donc avant consommation, avec un règlement entre le 1er et le 15 du mois en cours.

Vous recevrez votre facture par mail et celle-ci sera également disponible sur votre espace famille.

Échéancier prévisionnel des paiements :

Mois de restauration	Période de paiement
Septembre 2026	Du 1er au 15 septembre 2026
Octobre 2026	Du 1er au 15 octobre 2026
Novembre 2026	Du 1er au 15 novembre 2026
Décembre 2026	Du 1er au 15 décembre 2026
Janvier 2027	Du 1er au 15 janvier 2027
Février 2027	Du 1er au 15 février 2027
Mars 2027	Du 1er au 15 mars 2027
Avril 2027	Du 1er au 15 avril 2027
Mai 2027	Du 1er au 15 mai 2027
Juin 2027	Du 1er au 15 juin 2027

Moyens de paiement à privilégier :

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne par carte bancaire via l'espace famille

À la mairie :

- Espèces (sur rendez-vous)

Les chèques ne sont plus acceptés par la trésorerie .

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.